

**Assemblée générale**

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale  
23 novembre 2018  
Français  
Original : anglais

---

**Troisième Commission****Compte rendu analytique de la 9<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 8 octobre 2018, à 10 heures

*Président* : M. Saikal ..... (Afghanistan)  
*puis* : M. Kováčik (Vice-Président) ..... (Slovaquie)  
*puis* : M. Saikal (Président) ..... (Afghanistan)

**Sommaire**Point 29 de l'ordre du jour : Promotion des femmes (*suite*)

Organisation des travaux

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*La séance est ouverte à 10 heures.*

**Point 29 de l'ordre du jour : Promotion des femmes**  
(suite) (A/73/38, A/73/263, A/73/266, A/73/285,  
A/73/294 et A/73/301)

1. **M<sup>me</sup> Lodhi** (Pakistan) dit que l'engagement mondial en faveur de la promotion des droits des femmes a créé un environnement dans lequel les femmes ont davantage de débouchés et sont plus autonomes sur le plan économique. La participation effective des femmes aux activités de développement est réputée avoir un effet multiplicateur sur la réalisation des objectifs de développement durable, de la réduction de la pauvreté à l'amélioration de l'hygiène publique et de la qualité de l'éducation.

2. Les femmes jouent un rôle actif dans la vie politique et publique pakistanaise depuis la lutte pour l'indépendance. Le Pakistan a élu la première femme Premier Ministre du monde musulman, et des femmes sont devenues présidentes de ses instances législatives nationales et provinciales, juges, gouverneure de la Banque centrale ou pilotes de chasse et militaires. Partie à un grand nombre d'instruments internationaux de défense des droits des femmes, le Pakistan a lancé un plan d'action national en faveur des femmes dans le cadre du suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. L'autonomisation des femmes est une priorité de l'ambitieux programme du nouveau Gouvernement, et la moitié des secrétaires parlementaires du pays sont des femmes.

3. **M<sup>me</sup> Andújar** (République dominicaine) déclare que la stratégie nationale de développement 2030 de son pays intègre l'égalité des genres dans tous ses plans, politiques et projets. La République dominicaine promeut l'égalité des genres par le biais, notamment, de politiques d'égalité salariale, de formations des femmes aux technologies, du congé parental rémunéré et de cadres juridiques et politiques visant à mettre fin au harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Afin d'accroître les débouchés pour les femmes, le Gouvernement dominicain a instauré le label égalité des sexes pour les entreprises publiques et privées et a lancé un portail Web dédié aux femmes chefs d'entreprise. Le Ministère de la condition féminine gère un centre d'éducation sanitaire des adolescents offrant des services complets, y compris en matière d'éducation sexuelle et d'information sur la prévention de la grossesse, ainsi qu'une permanence téléphonique pour les victimes de violence domestique accessible 24 h/24. En outre, des établissements scolaires du pays s'emploient à faire changer l'attitude des garçons vis-à-vis de la masculinité. Pour améliorer les données et les statistiques sur l'égalité, la République dominicaine a

récemment créé un observatoire national de l'égalité des genres dont la mission consiste à recueillir et analyser des données sur la situation des femmes en matière d'emploi, d'éducation et de santé, entre autres. Enfin, l'oratrice félicite le Secrétaire général d'avoir atteint la parité des sexes à la tête des Nations Unies et se félicite de l'élection de la quatrième femme Présidente de l'Assemblée générale.

4. **M. Molina Linares** (Guatemala) dit que sa délégation se félicite de l'élection de M<sup>me</sup> María Fernanda Espinosa Garcés en tant que Présidente de l'Assemblée générale et se réjouit du prochain débat public du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, qui témoigne de la grande importance qu'accordent les États Membres à cette question. Sur la base des recommandations contenues dans les observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW/C/GTM/CO/8-9) de 2017, le Guatemala s'emploie à améliorer l'accès des femmes à la justice et à mettre fin à l'impunité pour les infractions dont elles sont victimes, notamment le féminicide.

5. Notant l'attention qu'accorde son gouvernement aux aspects techniques de la stratégie nationale relative aux femmes, l'orateur explique qu'il fait face à des défis de taille pour combler les lacunes en matière d'inégalité et d'iniquité, notamment en ce qui concerne les femmes rurales, dont beaucoup sont autochtones. Les instruments nationaux de politique publique comprennent des directives visant à renforcer les capacités des femmes à participer à la prise de décisions et à la vie politique. Le Gouvernement guatémaltèque est conscient de la nécessité de poursuivre l'institutionnalisation et l'harmonisation des politiques de protection sociale, de développer et de renforcer les stratégies de réduction de la pauvreté et d'élaborer des politiques permettant d'améliorer l'accès au crédit, à la technologie, à la formation et à l'information commerciale. En conclusion, l'orateur remercie l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) de continuer à prêter assistance aux institutions gouvernementales et à la société civile.

6. **M. Hermida Castillo** (Nicaragua) dit que son gouvernement est déterminé à mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et les obligations internationales du Nicaragua découlant de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

7. Les femmes jouent un rôle central dans les changements en cours au Nicaragua. Leur représentation croissante à des postes de direction est à mettre au crédit d'efforts soutenus pour parvenir à l'égalité des genres et mettre en œuvre la Constitution du Nicaragua et les traités internationaux. Ainsi, en vertu d'une loi obligeant les partis politiques à compter autant d'hommes que de femmes sur leurs listes de candidats, plus de la moitié des agents de l'État et fonctionnaires municipaux sont des femmes. En outre, les femmes et les membres de leur famille jouissent d'une meilleure qualité de vie grâce au modèle « foi, famille et communauté », tandis que l'amélioration des soins de santé dispensés aux femmes rurales a permis de réduire la mortalité maternelle. Les progrès accomplis par le Nicaragua pour combler l'écart entre les genres ont été reconnus au niveau international, notamment par le Forum économique mondial.

8. **M. Shakirov** (Kazakhstan) dit que si son pays a réalisé des progrès rapides depuis son indépendance en 1991, c'est parce que les femmes sont au cœur de chacun de ses plans nationaux. Toutes les actions du Gouvernement visent à assurer l'égalité des droits des femmes aux ressources économiques, à l'éducation et aux soins de santé, notamment en matière de santé reproductive, ainsi qu'à la nutrition, aux services sociaux et à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, en accordant une attention particulière aux femmes handicapées, rurales et appartenant à des minorités ethniques. Cependant, comme tous les pays en transition, le Kazakhstan souffrait de lacunes, qu'il s'efforce de combler par le biais d'un certain nombre de programmes et de services.

9. Le Kazakhstan adopte progressivement des stratégies tenant compte des questions de genre. Il s'emploie à donner leur place aux femmes par le biais de l'éducation, de l'autonomisation économique et de lois appropriées. De jeunes femmes talentueuses ont reçu des bourses d'études pour étudier dans les meilleures universités du monde, et les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les universités nationales. L'accès au microcrédit continue de faire progresser le nombre de femmes chefs d'entreprise, tandis que de plus en plus de femmes ont été élues à des fonctions gouvernementales, parlementaires et universitaires. Les femmes sont formées et employées dans les nouvelles technologies de l'information et des communications. Le Kazakhstan a également promulgué des lois visant à prévenir et réparer les violences faites aux femmes, les atteintes sexuelles, la traite des femmes et les formes modernes d'esclavage.

10. **M<sup>me</sup> Dev** (Inde) exprime la fierté de son pays quant au fait que la première femme élue Présidente de

l'Assemblée générale soit Indienne. L'Inde attache la plus grande importance à la représentation des femmes à des postes de décision et opère une transition du développement des femmes à un développement par les femmes en réservant à ces dernières des sièges dans les administrations locales. L'autonomisation des femmes est au cœur des efforts nationaux déployés pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les femmes sont les principales bénéficiaires directes des programmes gouvernementaux axés sur les familles pauvres, et de plus en plus de femmes disposent d'un compte bancaire, ce qui leur donne, à elles et à leur famille, accès à l'emprunt, aux prestations de sécurité sociale et aux assurances. Une campagne a été lancée pour promouvoir l'importance de l'éducation des filles. Le congé de maternité rémunéré obligatoire a récemment été étendu à 26 semaines, et les organisations employant 50 personnes ou plus sont désormais tenues de disposer d'une crèche. Pour promouvoir la participation des femmes à l'économie, 50 millions d'entre elles se sont vues offrir le raccordement au propane à usage domestique, tandis que des cabinets d'aisances pour filles supplémentaires ont été installés dans les écoles.

11. En ce qui concerne les violences faites aux femmes, la législation indienne érige en infraction toutes les formes de violence à l'égard des femmes, y compris le harcèlement sexuel, le voyeurisme ou le harcèlement criminel, et prévoit l'ouverture de centres polyvalents et de services d'assistance téléphonique à l'intention des femmes vulnérables et des femmes battues. L'Inde dispose également de protections juridiques contre le mariage d'enfants et la violence familiale, et des mesures sont prises pour réserver un tiers des postes de police aux femmes. En effet, l'Inde a été le premier pays à déployer une unité de police exclusivement féminine dans le cadre d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies.

12. La délégation indienne se félicite de la réalisation de la parité des sexes au sein de l'équipe dirigeante des Nations Unies et appuie pleinement le Secrétaire général dans sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans l'Organisation. L'Inde restera à l'avant-garde de l'action multilatérale en faveur de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

13. **M. García Paz y Miño** (Équateur) explique que son pays s'est doté d'un cadre juridique solide en faveur des droits des femmes, y compris une Constitution qui reconnaît l'égalité des genres. En février 2018, ce cadre a été renforcé par l'entrée en vigueur d'une loi organique sur les violences faites aux femmes. De plus, l'Équateur a récemment retiré toutes ses réserves à

l'égard du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Conformément au Programme 2030, le Gouvernement équatorien a mis en œuvre un plan national de développement intégrant une démarche tenant compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble de ses objectifs, politiques et directives, et a défini un ensemble cohérent de mesures destinées à améliorer la qualité de vie des femmes en harmonie avec la nature.

14. Le Gouvernement équatorien s'emploie à donner aux femmes et aux hommes une égalité d'accès à tous les niveaux d'enseignement et a intégré une démarche soucieuse d'égalité entre les genres dans toutes les politiques publiques sur les soins de santé. Ses programmes de lutte contre le chômage et le sous-emploi réduisent les écarts de rémunération, et les femmes se voient garantir la parité avec les hommes en vertu de la loi organique sur les processus électoraux et les organisations politiques. Le Ministère des affaires étrangères de l'Équateur a été le premier de la région à adopter sa propre politique d'égalité des genres.

15. **M<sup>me</sup> Zappia** (Italie) s'engage, en tant que première femme Représentante permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies et diplomate, à travailler avec les délégations à la promotion des femmes, qui est une priorité internationale italienne. La délégation italienne a pris une part active à la négociation des projets de résolutions sur les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés, ainsi que sur l'intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines. En 2018, afin de traduire ses politiques en actions, l'Italie a accru son financement des activités de base d'ONU-Femmes et du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) tout en confirmant sa contribution au Programme conjoint FNUAP-UNICEF sur les mutilations génitales féminines/l'excision : accélérer le changement.

16. L'Italie est partenaire de l'Appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste dans les situations d'urgence, et, au cours de son mandat au Conseil de sécurité, a encouragé l'inclusion de dispositions spécifiques visant à prévenir et combattre des agressions sexuelles liées aux conflits dans les mandats des missions de maintien de la paix. Le pays est membre du cercle de dirigeantes et de dirigeants unis dans la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies et l'action menée pour y faire face, a signé le pacte facultatif y relatif et a apporté la principale contribution au Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. En outre, elle a dispensé un grand nombre de modules de formation aux

soldats de la paix, dont un sur la prévention de la violence sexuelle et sexiste.

17. La protection, l'autonomisation et l'émancipation des femmes sont des priorités essentielles de l'Agence italienne de coopération pour le développement, qui met l'accent sur leurs droits, leur accès à l'éducation, leur rôle transformateur et leur esprit d'entreprise. L'Italie a soutenu toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité et promeut leur application aux niveaux national et international.

18. **M<sup>me</sup> Zahir** (Maldives) explique qu'en raison de la tradition égalitaire des Maldives, les femmes n'ont jamais subi de discrimination en matière de scolarisation ou d'emploi et ont toujours eu le droit de vote. Elles sont néanmoins confrontées à d'importantes difficultés auxquelles les Maldives s'emploient à répondre. La loi sur l'emploi garantit les congés de maternité et l'égalité salariale, et interdit l'utilisation du sexe ou de la situation matrimoniale comme motif de cessation d'emploi. La loi sur l'égalité des genres définit les responsabilités du secteur public, des entreprises, des organisations non gouvernementales et d'autres employeurs en matière d'égalité femmes-hommes et de non-discrimination à l'égard des femmes, et exige du gouvernement et des partis politiques qu'ils garantissent aux femmes l'égalité d'accès aux emplois à tous les niveaux. Depuis plusieurs années, le gouvernement fixe à 30 % la proportion de sièges devant être occupés par des femmes aux conseils d'administration d'entreprises publiques. Les Maldives disposent de lois strictes pour prévenir les violences faites aux femmes et protéger les victimes de discrimination de genre. Elles ont érigé le viol conjugal en infraction pénale en 2014.

19. **M<sup>me</sup> Salim** (Afghanistan) annonce qu'une génération de femmes autonomes et audacieuses s'est fait jour en Afghanistan. Une équipe entièrement féminine a participé à un concours international de robotique en 2018, et près de 20 % des candidats aux prochaines élections parlementaires sont des femmes. Grâce aux politiques mises en place depuis 2001, les femmes représentent plus d'un quart des fonctionnaires afghans. Le Gouvernement afghan continue de promouvoir les droits des femmes en honorant ses engagements mondiaux sur la protection contre la violence et l'accès à l'éducation et aux services de santé en mettant en œuvre un programme national d'émancipation des femmes, en appliquant les lois nationales sur l'égalité des droits et des protections et en promouvant les femmes dans la sphère publique et dans les entreprises.

20. Un plan d'action national sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, en cours de mise en œuvre, permet aux femmes de participer activement à la construction de l'avenir du pays. La contribution des femmes à la paix et à la sécurité de l'Afghanistan est plus importante que jamais et la proportion de femmes au Haut Conseil pour la paix est passée de 11 % à 20 %.

21. Les efforts de lutte contre les violences faites aux femmes ont consisté à nommer un procureur général adjoint chargé de l'élimination des violences faites aux femmes, à élaborer une stratégie nationale sur les violences faites aux femmes et à adopter une loi érigeant le harcèlement en infraction pénale. Le Gouvernement a par ailleurs récemment lancé un projet de développement rural visant à améliorer les conditions de vie des veuves et des femmes pauvres.

22. **M<sup>me</sup> Shlein** (Israël) dit que le titre « Toy » de l'artiste israélienne Netta Barzilai, qui a remporté l'Eurovision, a amplifié l'indignation mondiale contre le harcèlement sexuel et la violence. À la 12<sup>e</sup> réunion de la Commission de la condition de la femme, qui s'est tenue le 22 mars 2017, Israël a présenté un projet de résolution intitulé « Prévenir et éliminer le harcèlement sexuel au travail » (E/CN.6/2017/L.4) et été le fer de lance à l'origine de la création du groupe d'Amis pour l'élimination du harcèlement sexuel.

23. Israël s'emploie à promouvoir les droits et l'autonomisation des femmes par le biais de partenariats bilatéraux et multilatéraux dans divers pays. Son agence pour la coopération et le développement a dispensé des cours, à l'intention des organisations gouvernementales et non gouvernementales, sur la fourniture d'un appui aux femmes chefs d'entreprise. Elle a également organisé la Conférence internationale des femmes dirigeantes.

24. **M<sup>me</sup> López Marcocchio** (Mexique), prenant la parole en qualité de déléguée de la jeunesse, déplore que la promotion de la femme ait été entravée par des obstacles structurels dans le monde entier. Les récentes élections législatives de son pays, lors desquelles les femmes ont atteint la parité des sexes, démontrent l'efficacité des politiques d'investissement actives et de la discrimination positive. Au Mexique, de plus en plus de femmes intègrent les forces armées, les services de sécurité publique et, plus récemment, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En outre, les récentes réformes juridiques mèneront à un véritable changement structurel et culturel. Le Mexique a tiré parti de l'expérience d'autres pays et de programmes couronnés de succès tout en partageant ses bonnes pratiques.

25. Au niveau multilatéral, le Mexique reconnaît les femmes migrantes en tant qu'agents du changement dans leurs pays d'origine et de destination, et a soutenu le projet de résolution du Conseil des droits de l'homme sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (A/HRC/38/L.1/Rev.1) qui, entre autres, exhorte les États à garantir l'autonomie physique des femmes et leur droit à décider librement sur toutes les questions relatives à la santé sexuelle et procréative. Le Gouvernement mexicain poursuit également ses efforts de promotion des conclusions concertées de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, en particulier en ce qui concerne l'accès des femmes à la justice ; l'importance des Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes ; et l'importance de la technologie pour les femmes rurales.

26. Le Mexique est préoccupé par la polarisation des instances multilatérales, qui se traduit par une stagnation. Il condamne notamment les attaques sur l'égalité des genres au sein de la Troisième Commission. Le Mexique continuera de plaider pour le droit à la santé procréative et sexuelle comme élément essentiel de l'autonomisation. En ce qui concerne l'accent mis par la session actuelle sur les formes de discrimination croisées, il est important de reconnaître toutes les organisations de femmes et de mobiliser l'appui des hommes et des garçons.

27. Par le biais de son pôle mondial d'excellence en matière de statistiques ventilées par sexe, établi en coopération avec ONU-Femmes, le Mexique poursuivra sa collaboration avec le système des Nations Unies et les mécanismes régionaux afin d'améliorer les systèmes statistiques et de produire des données et statistiques visant à informer les politiques sur l'égalité des genres. L'oratrice exhorte les États Membres à conjuguer leurs efforts pour réaliser l'objectif de développement durable n° 5, car, au vu des tendances statistiques actuelles, il ne sera pas atteint sans une action multilatérale plus progressiste.

28. **M<sup>me</sup> Inanç Örnekol** (Turquie) dit que la Constitution turque place les femmes et les hommes sur un pied d'égalité et a été modifiée pour y introduire la notion de discrimination positive en faveur des groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants et les personnes handicapées. Le Gouvernement turc reste déterminé à améliorer le niveau de vie des femmes et des filles et à assurer leur participation sans restriction et sur un pied d'égalité dans tous les domaines de la vie. Il met l'accent sur la prévention de toutes les formes de discrimination à leur égard, sur la lutte contre la violence dont elles sont victimes et sur leur



autonomisation. En mars 2018, le Gouvernement a adopté un document de stratégie et un plan d'action sur l'autonomisation des femmes pour la période 2018-2023 qui sera mis en œuvre en coopération avec la société civile, les universités et le secteur privé.

29. La Turquie, qui considère ONU-Femmes comme une institution clef et un partenaire essentiel, se réjouit d'accueillir son Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale. Terre d'accueil de quatre millions de personnes déplacées, elle attache une importance particulière aux progrès réalisés dans la mise en œuvre des priorités concernant la question des femmes, de la paix et de la sécurité. Elle continue de répondre aux besoins humanitaires, éducatifs et sanitaires de ces déplacés et de prendre des mesures vigoureuses pour prévenir la traite des femmes et filles réfugiées, qui ont un rôle important à jouer dans l'avenir de leur pays d'origine.

30. **M<sup>me</sup> Turner** (Jamaïque) dit qu'en tant que membre du Groupe de défense de l'autonomisation économique des femmes, la Jamaïque reste attachée à l'égalité des genres, à l'autonomisation des femmes et au respect des instruments internationaux relatifs à l'égalité des sexes. Compte tenu de la nécessité de renforcer ses cadres législatifs et politiques sur la violence contre les femmes et les filles, le Gouvernement révisé actuellement la législation nationale relative à la violence domestique. Il met également en œuvre un plan d'action visant à éliminer la violence fondée sur le genre et a récemment signé un mémorandum d'accord avec ONU-Femmes pour son financement. La délégation jamaïcaine remercie ONU-Femmes et ses autres partenaires pour leur appui et leur assistance.

31. Afin de renforcer la prise en compte de la problématique femmes-hommes, la Jamaïque a mis en place des responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes dans tous les ministères, départements et agences. En outre, 29 ministères, départements et agences se sont vus décerner le label égalité des sexes pour leur promotion de l'égalité des genres sur le lieu de travail. Le gouvernement est en bonne voie pour entreprendre l'examen d'un projet de loi sur le harcèlement sexuel.

32. **M<sup>sr</sup> Grysa** (Observateur du Saint-Siège) dit que le pape François a qualifié la traite des êtres humains de crime contre l'humanité et demandé instamment que des mesures soient prises pour la combattre, y compris en s'attaquant à la demande de services sexuels. Les sœurs catholiques du monde entier contribuent à lutter contre la traite des êtres humains par le biais du réseau Talitha Kum et d'un investissement dans l'éducation et l'emploi des femmes et des filles. Le Saint-Siège condamne non seulement les violences faites aux femmes sous toutes leurs formes, mais aussi les stéréotypes sexistes néfastes

qui justifient et promeuvent la discrimination à leur égard. Eu égard aux effets catastrophiques de la violence domestique, l'orateur exhorte les États à mettre à profit tous les instruments juridiques possibles pour la prévenir et pour promouvoir une culture de non-violence. Le pape condamne également la « culture du jetable », qui met au rebut les nourrissons et personnes âgées jugés pénibles ou inutiles. Enfin, pour bâtir un avenir meilleur, il faut trouver les moyens de reconnaître et appuyer les nombreuses femmes qui ont soutenu et transformé les familles et les communautés.

33. **M. Shi Yuefeng** (Chine) dit que le développement inégal est un obstacle majeur à la promotion des femmes. Les droits et les intérêts des femmes doivent être promus de façon globale, en œuvrant à l'élimination de la pauvreté et en encourageant les progrès économiques et sociaux globaux, ainsi qu'en veillant à ce que les femmes et les filles bénéficient pleinement et sur un pied d'égalité des fruits du développement.

34. Conformément aux concepts de coopération gagnant-gagnant et de communauté de destin, les pays développés doivent honorer les engagements pris lors de la Réunion de mobilisation des dirigeants du monde en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en septembre 2015. Ils doivent également accroître l'assistance financière et technique aux pays en développement, y compris le renforcement des capacités, et intensifier leur action face aux défis communs qui entravent le développement des femmes, tels que les changements climatiques et la crise des réfugiés et des immigrants.

35. Tous les pays doivent adopter des mesures globales pour mettre fin aux violences faites aux femmes. Ils doivent favoriser une culture inclusive, dissiper et décourager les idées et coutumes anachroniques et mettre fin à la discrimination contre les femmes. Ils doivent améliorer les politiques et la législation, renforcer les mécanismes de suivi et réprimer la traite des femmes et des filles, le harcèlement sexuel et la violence sexuelle, mais aussi répondre efficacement aux nouveaux défis, tels que l'utilisation à mauvais escient d'Internet et des médias sociaux.

36. La Chine a mis en œuvre des plans et programmes nationaux axés sur le développement des femmes, mis en place un mécanisme national de coordination des travaux sur les femmes et les enfants et adopté plus de 100 lois et réglementations visant à protéger les droits des femmes. En 2016, les femmes représentaient 43 % de la main-d'œuvre nationale et plus de la moitié des étudiants. L'accouchement médicalisé était presque universel.

37. En ce qui concerne la coopération internationale, la Chine honore ses engagements pris lors de la Réunion de mobilisation des dirigeants du monde. En outre, elle a récemment accueilli le deuxième Forum des femmes sino-arabes et un atelier à l'intention des femmes fonctionnaires d'Europe de l'est visant à approfondir la coopération avec les femmes dans les pays concernés. Elle continuera d'appuyer les travaux d'ONU-Femmes et d'autres organismes, de renforcer les échanges et la coopération avec d'autres pays et de tout mettre en œuvre pour aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement durable.

38. **M<sup>me</sup> Kalamwina** (Zambie) dit que la loi zambienne de 2015 sur l'équité et l'égalité entre les genres vise à promouvoir l'équité et l'égalité des genres en tant que question interdisciplinaire. Outre son programme de promotion des femmes visant à accorder des microcrédits aux femmes vulnérables, la Zambie applique actuellement son Projet sur l'éducation des filles et l'autonomisation et les moyens de subsistance des femmes, qui a déjà permis d'aider 15 000 filles extrêmement pauvres à payer leurs frais de scolarité dans le secondaire et d'accorder des subventions à la production et des formations professionnelles à 22 000 femmes. Une autre initiative, le Projet de développement agricole par le renforcement des chaînes de valorisation, permettra d'améliorer les moyens de subsistance des femmes rurales et des jeunes.

39. La Zambie favorise l'accès des filles à l'éducation en demandant aux écoles d'accueillir autant de filles que de garçons en début de scolarité, en appliquant une politique de réadmission et en construisant des écoles primaires et secondaires. Si la parité des sexes s'est améliorée, les filles continuent de se heurter à de nombreux obstacles, dont beaucoup sont d'ordre financier. En réaction au nombre de filles abandonnant leurs études dès le début de la menstruation, le Gouvernement a mis en place une distribution gratuite de serviettes hygiéniques aux filles des zones rurales et périurbaines.

40. **M<sup>me</sup> Feldman** (Australie) dit que l'égalité des genres est une valeur fondamentale en Australie. Tout en se félicitant des progrès accomplis sur la voie de la parité des sexes au sein du Secrétariat, elle exhorte tous les organismes des Nations Unies à honorer leur engagement en faveur du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les cas d'exploitation, de violences et de harcèlement récemment découverts au sein du système des Nations Unies sont répréhensibles. L'oratrice accueille avec satisfaction la position de tolérance zéro du Secrétaire général et l'engage à mener

la réforme de la culture à l'origine de ces comportements inacceptables.

41. L'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles nécessite l'adoption de stratégies coordonnées et multisectorielles autant qu'une évolution des comportements. Des actions nationales ont été menées par le biais du Plan national de lutte contre la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants 2010-2022, tandis que les efforts internationaux se sont concrétisés sous forme de contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Le fait que les femmes puissent disposer de leur corps comme elles l'entendent est une condition préalable à la pleine égalité, et l'Australie s'attache depuis longtemps à la promotion et à la prestation de services de santé sexuelle et procréative.

42. **M<sup>me</sup> Ershadi** (République islamique d'Iran) déclare que la promotion des femmes est une question mondiale qui appelle une réponse mondiale. Ces dernières années, l'extrémisme violent et le terrorisme ont infligé des souffrances inimaginables aux femmes et aux filles, et les sanctions unilatérales illégales, telles que celles imposées à son pays, continuent de violer les droits de l'homme de citoyens innocents, avec des effets particulièrement graves sur les femmes, les enfants et les autres groupes vulnérables.

43. En République islamique d'Iran, la scolarisation des filles dans le primaire est quasiment universelle, tandis que le nombre d'étudiantes continue de progresser. À cet égard, l'oratrice tient à rendre hommage à feu Maryam Mirzakhani, mathématicienne iranienne devenue la première femme à se voir décerner la médaille Fields.

44. De plus en plus de postes dans l'exécutif, le judiciaire et le législatif sont occupés par des femmes, et d'ici à la fin du sixième plan national de développement, au moins 30 % des postes de direction dans le secteur public devraient leur revenir. Pour fournir des protections juridiques supplémentaires, le Gouvernement iranien élabore actuellement un projet de loi complet sur la protection des femmes contre la violence, qu'il s'appête à soumettre au Parlement. En mars 2018, l'Iran a organisé l'événement international sur les femmes et la paix et la sécurité durables en vue de promouvoir la question des femmes et de la paix et la sécurité.

45. *M. Kováčik (Slovaquie), prend la présidence.*

46. **M. Bastida Peydro** (Espagne) dit que son pays considère l'égalité des genres comme une priorité nationale et internationale. En Espagne, le Gouvernement actuel compte, pour la première fois, une

majorité de femmes. L'engagement du pays en faveur de l'égalité des genres se reflète dans des instruments tels que la loi sur l'égalité des genres de 2007 et le pacte d'État contre la violence fondée sur le genre. L'Espagne élabore actuellement un plan stratégique pour l'égalité des chances 2018-2020, qui cible l'exploitation sexuelle et les écarts de rémunération tout en encourageant la formation et l'emploi des femmes dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Le pays continuera de promouvoir la participation active et décisive des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, dans les domaines politique, économique, social et culturel, tant sur son territoire qu'à l'étranger.

47. À l'international, l'Espagne a joué un rôle de premier plan sur les questions relatives aux femmes et à la paix et la sécurité. Après avoir été le fer de lance de l'adoption de la résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité sur l'amélioration de la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, elle a contribué au lancement du Réseau de coordonnateurs pour les femmes et la paix et coprésidé le Groupe informel d'experts sur les femmes, la paix et la sécurité. Elle a également été l'un des principaux auteurs de la résolution 2331 (2016) du Conseil de sécurité sur la traite des personnes dans les situations de conflit armé.

48. En ce qui concerne les efforts internationaux de lutte contre les violences faites aux femmes, l'Espagne est partenaire de l'Appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste dans les situations d'urgence, a soutenu les projets d'ONU-Femmes visant à renforcer la lutte contre l'agression sexuelle et a contribué à l'appel spécial contre la violence sexuelle du Comité international de la Croix-Rouge. Elle a aussi appuyé activement l'Initiative Spotlight. L'Espagne continuera d'œuvrer au sein du système des Nations Unies pour protéger et renforcer les engagements et accords internationaux sur les droits fondamentaux des femmes et des filles, ainsi que d'appuyer toutes les actions visant à combattre la discrimination à leur égard.

49. **M<sup>me</sup> Ellertsdottir** (Islande) dit que son pays a une expérience de première main de l'immense potentiel de l'égalité des genres et poursuivra ses activités de plaidoyer en faveur des droits fondamentaux des femmes pendant son mandat au Conseil des droits de l'homme. La réalisation de l'égalité des genres d'ici à 2030 nécessitera le concours des hommes, en particulier les hommes en position de peser sur le changement. Dans le cadre de son engagement en tant que champion de l'initiative HeForShe IMPACT, le Président islandais a contribué à lancer l'initiative Barbershop, qui

encourage les hommes à jouer un rôle de premier plan dans la lutte pour l'égalité des genres.

50. Même si l'Islande a régulièrement obtenu le meilleur score au classement de l'Indice mondial des disparités entre hommes et femmes et à l'indice mondial sur les femmes et la paix et la sécurité, elle s'efforce encore de parvenir à une véritable égalité des genres. Plus récemment, elle a promulgué une loi obligeant les employeurs à obtenir un certificat d'égalité salariale conformément à une norme d'égalité de rémunération basée sur celles de l'Organisation internationale de normalisation. L'Islande espère éliminer l'écart de rémunération entre les genres à l'horizon 2022.

51. **M. Gertze** (Namibie) dit que, si les droits des femmes sont reconnus dans la Constitution et les lois de son pays, la réalisation de l'égalité des genres nécessite une adhésion et une volonté politique. En adoptant volontairement la règle du 50-50, les partis politiques nationaux ont permis d'atteindre la parité des sexes au Parlement. En 2018, la Namibie a accueilli la quatrième session du Parlement des femmes rurales, qui vise à promouvoir la compréhension des processus parlementaires et à autonomiser les femmes rurales. Après avoir été le fer de lance de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, la Namibie a accru la représentation des femmes dans ses forces armées, ses forces de police et ses services correctionnels, devenant un chef de file régional dans ce domaine. Afin de promouvoir l'autonomisation économique des femmes, elle a récemment lancé le Programme d'accélération des entreprises dirigées par des femmes. La Namibie reste en proie à la violence fondée sur le genre et reconnaît le besoin de faire évoluer ses normes sociales.

52. **M. Ri Song Chol** (République populaire démocratique de Corée) dit que les femmes de son pays participent activement à la vie politique et publique sur un pied d'égalité avec les hommes. Leurs droits sont protégés par la loi, et d'importants progrès ont été accomplis dans l'amélioration de la santé, de l'environnement de travail et des conditions de vie des femmes. La République populaire démocratique de Corée a coopéré étroitement avec les organisations internationales qui promeuvent les droits et la santé des femmes et a présenté son rapport unique valant deuxième à quatrième rapports périodiques au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en novembre 2017. Elle continuera d'œuvrer en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et de renforcer la coopération et les échanges internationaux dans ce domaine.

53. Rappelant que le Japon continue de refuser d'assumer sa responsabilité légale dans la réduction en



esclavage sexuel de plus de 200 000 femmes coréennes pendant la Seconde Guerre mondiale, elle lui demande de reconnaître officiellement ses crimes contre l'humanité passés, de lui présenter des excuses sincères et de lui accorder une indemnisation.

54. L'orateur demande également le rapatriement immédiat des 12 femmes enlevées en République populaire démocratique de Corée par la République de Corée, y compris Mme Kim Ryon Hui, ainsi que la publication des résultats de l'enquête, dans l'esprit de la Déclaration de Panmunjom pour la paix, la prospérité et la réunification de la péninsule coréenne et de la Déclaration conjointe de Pyongyang de septembre 2018.

55. **M. Park Chull-Joo** (République de Corée) dit que sa délégation accueille avec satisfaction la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation, des violences et du harcèlement sexuels au sein du système des Nations Unies et continuera d'appuyer les efforts visant à renforcer les réponses institutionnelles. La République de Corée met en œuvre son deuxième plan pour l'égalité des genres, axé sur la promotion de la sensibilisation à l'égalité des genres, la réduction des disparités entre les genres sur le lieu de travail et la suppression de la violence à l'égard des femmes. Elle met également en œuvre un plan visant à améliorer la représentation des femmes dans le secteur public, qui s'est traduit par une croissance régulière du nombre de femmes dans les emplois publics et un appui accru aux femmes qui ont interrompu leur carrière.

56. Consciente de l'expérience douloureuse des « femmes de réconfort » coréennes, la République de Corée a récemment lancé l'initiative « Action avec les femmes et la paix », qui prévoit le lancement de projets de coopération au service du développement pour répondre aux besoins des femmes et des filles qui ont survécu aux violences sexuelles dans les situations de conflit et d'après-conflit, en étroite coopération avec l'UNICEF et le FNUAP. Le pays envisage également d'organiser une conférence internationale annuelle dédiée aux femmes, à la paix et à la sécurité.

57. **M<sup>me</sup> Myint** (Myanmar) dit que son pays met en œuvre un plan stratégique national pour la promotion des femmes et travaille avec les organisations de femmes au renforcement de leur rôle dans la société. Depuis 2012, le Gouvernement met en œuvre un projet de développement rural de la Banque mondiale qui a profité à de nombreuses femmes rurales du pays. Afin de tirer parti de la technologie pour autonomiser les femmes, le Myanmar a lancé les applications pour téléphone mobile SMART Myanmar et iWoman. Le Gouvernement a récemment présenté au Parlement une loi sur les violences faites aux femmes et a mené des

ateliers de sensibilisation sur la violence sexiste dans tout le pays.

58. Le Myanmar a coopéré activement avec le Comité pour la promotion de la femme de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et la Commission de l'ASEAN pour la protection et la promotion des droits de la femme et de l'enfant, ainsi qu'avec les organismes compétents des Nations Unies. Le Gouvernement a créé une Commission d'enquête indépendante pour enquêter sur toutes les violations des droits de l'homme, y compris les violences sexuelles, commises dans l'État rakhine depuis l'attaque terroriste perpétrée par l'Armée du salut des Rohingya de l'Arakan en octobre 2016. À cet égard, il est actuellement engagé dans la coordination d'un communiqué conjoint avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

59. La traite des personnes, en particulier des femmes et des filles, préoccupe particulièrement le Myanmar, qui travaille en collaboration étroite avec les organismes compétents des Nations Unies et les partenaires régionaux et internationaux pour lutter contre ce fléau. La loi contre la traite des êtres humains de 2015 est en cours de révision et de modification en vue de répondre aux défis actuels, tandis que le Gouvernement met en œuvre son troisième plan quinquennal de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite des personnes. Il pilote également des programmes de réintégration et de relèvement à l'intention des victimes de la traite.

60. **M. Saikal** (*Afghanistan*), reprend la présidence.

61. **M. Panayotov** (Bulgarie) dit que son pays a érigé l'égalité des genres comme en priorité dans sa candidature au Conseil des droits de l'homme. Dans ses propres politiques intérieures, le Gouvernement bulgare accorde une attention particulière à l'amélioration de la participation des femmes sur le marché du travail, à la réduction des inégalités de rémunération et de revenus fondées sur le genre, à la promotion de l'égalité des genres dans les processus de prise de décisions et à l'évolution des stéréotypes sexistes. Il promeut activement l'autonomisation des femmes par le biais de l'éducation et met œuvre un grand nombre de stratégies et plans visant à encourager leur participation dans l'encadrement, y compris des mesures et financements ciblés pour garantir l'égalité de traitement et l'égalité salariale. Dans son Rapport sur l'écart entre les sexes dans le monde en 2017, le Forum économique mondial classait la Bulgarie au dix-huitième rang des 144 pays évalués.

62. **M<sup>me</sup> Ahmed** (Soudan) précise que la Constitution soudanaise garantit l'égalité des genres dans la vie

publique. Au Soudan, les femmes jouissent de l'égalité salariale ainsi que de tous les droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques. Le Soudan a renforcé sa législation sur les violences faites aux femmes, adopté une stratégie nationale visant à éliminer la violence sexiste et créé une unité spécialisée dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi qu'une unité de police chargée de protéger les familles et les enfants. Le pays constitue également une base de données sur les violences faites aux femmes afin de renforcer les efforts nationaux déployés pour combattre ce phénomène.

63. Le Soudan a adopté en 2014 une loi sur la lutte contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des filles, et le Gouvernement a mené une campagne nationale de sensibilisation visant à mettre fin aux mutilations génitales féminines qui a permis de réduire la prévalence de cette pratique sur l'ensemble du territoire. Le Gouvernement soudanais a également créé une unité au sein de la Commission du Nord du Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration afin d'aider les femmes vivant dans des régions touchées par le conflit. En outre, en collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies, le Conseil consultatif soudanais pour les droits de l'homme au Darfour s'efforce de lutter contre le mariage précoce, la violence sexuelle et le harcèlement sexuel dans la région et encourage la mise en œuvre par l'Organisation mondiale de la Santé des directives pour la prise en charge médico-légale des victimes de violences sexuelles. À cette fin, une formation spécialisée a été dispensée au personnel médical pour l'aider à apporter une assistance appropriée aux victimes de violences sexuelles. Des cours sur les violences faites aux femmes ont également été dispensés aux fonctionnaires de police et au personnel militaire.

64. Les migrations, la pauvreté, les conflits armés et certaines pratiques traditionnelles continuent de faire obstacle à la promotion des femmes au Soudan et il est primordial, pour élaborer des plans et stratégies visant à soutenir les femmes et les filles soudanaises, que les acteurs internationaux adoptent une démarche globale prenant toutes ces questions en considération. Le Soudan maintiendra son engagement constructif auprès de la communauté internationale, des organismes compétents des Nations Unies et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, qui s'est rendue dans le pays en février 2018, à redoubler d'efforts pour combattre la violence à l'égard des femmes et des filles et veiller à ce que leurs droits soient pleinement respectés.

65. **M<sup>me</sup> Nguyen Lien Huong** (Viet Nam) affirme que le Viet Nam s'est engagé à promouvoir la participation des femmes à la vie politique, au gouvernement et au développement économique et social aux niveaux national, régional et international. Au niveau national, le pays a mis en œuvre un programme d'action sur l'égalité des genres pour la période 2016-2020, et a récemment lancé un programme visant à accompagner les femmes dans la création d'entreprises. En outre, depuis 2016, il organise chaque année un mois d'action, du 15 novembre au 15 décembre, sur la promotion de l'égalité des genres et la prévention de la violence contre les femmes et les filles. L'oratrice remercie les Nations Unies pour leur coopération et leur appui à la mise en œuvre du Plan stratégique unique pour 2017-2021, qui donne la priorité à la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence contre les femmes et les filles.

66. En 2017, le Viet Nam a présidé le forum sur les femmes et l'économie de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), qui a approuvé les directives sur l'inclusion de la problématique femmes-hommes au sein de l'APEC. Le pays travaille en étroite collaboration avec les autres États Membres à l'intégration de la problématique femmes-hommes dans tous les plans et programmes de l'ASEAN.

67. **M. Sakufi-Rumongi** (Rwanda) dit que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont été les pierres angulaires des efforts de reconstruction nationale suite au génocide de 1994. Le fait qu'un plus grand nombre de femmes participent à la prise de décisions publiques pourrait donner naissance à des politiques profitant aux femmes, aux enfants et aux familles en général. Ainsi, le Rwanda appuie pleinement la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, qui devrait faire de l'ONU une organisation plus efficace, plus en prise directe sur son temps.

68. Grâce aux efforts déployés pour encourager la participation des femmes au gouvernement, les femmes représentent 60 % de l'Assemblée nationale rwandaise, 45 % du Cabinet et près de la moitié de la Cour suprême. Le Rwanda a consenti d'importants efforts en ce qui concerne les violences faites aux femmes, y compris la mise en place de centres polyvalents offrant une assistance complète, 24 h/24, aux victimes de violence fondée sur le genre. En outre, la capitale, Kigali, a été partenaire du programme « Des villes sûres et des espaces publics sûrs » d'ONU-Femmes.

69. Le Gouvernement rwandais a révisé le cadre juridique de la lutte contre la traite des femmes et des filles et renforcé la formation des forces de l'ordre. Ces dernières ont également redoublé d'efforts pour lutter

contre la traite des êtres humains, y compris en renforçant les relations bilatérales et multilatérales avec d'autres services chargés de l'application des lois, tandis qu'une Direction chargée de la lutte contre la traite des êtres humains a été créée pour coordonner la localisation et le secours des victimes. De plus, des programmes de services sociaux ont été mis en place pour identifier et aider les femmes et les enfants exposés au risque de traite. Cependant, le Rwanda continue de se heurter à des difficultés, notamment le manque de compétences et de capacités d'insertion professionnelle des femmes en raison des attributions sociales fondées sur le genre, que le Gouvernement s'engage à combattre.

70. **M<sup>me</sup> Badjie** (Gambie) annonce que le Gouvernement gambien a accru ses investissements en faveur de l'autonomisation des femmes dans l'agriculture et le secteur informel, en mettant notamment l'accent sur le renforcement des capacités des femmes chefs d'entreprise. Compte tenu de l'accès limité des femmes au crédit, un fonds dédié à l'entrepreneuriat féminin a été créé pour leur accorder des microfinancements et d'autres formes de crédit. Les femmes et les filles sont les principales bénéficiaires des interventions de protection sociale, notamment les transferts en espèces aux femmes enceintes, les programmes de renforcement familial, les services aux personnes handicapées et les services de santé. La Gambie reste confrontée à des taux élevés de mariages d'enfants, de mariages précoces et de mariages forcés et à des taux élevés de violences contre les femmes, y compris les mutilations génitales féminines, qui sont interdites depuis 2015 et passibles d'une lourde amende et jusqu'à trois ans d'emprisonnement.

71. La mise en œuvre de la politique nationale pour l'égalité des sexes 2010-2020 a permis d'intégrer l'égalité des genres en tant que priorité de développement, d'améliorer la fourniture de soins de santé, d'accroître la participation à la prise de décision et de faire reculer les stéréotypes sexistes et la discrimination. Le Gouvernement a continué d'appliquer la loi sur les femmes, qui protège notamment le droit des femmes et des filles à une éducation de qualité, et demeure attaché à l'alignement de la politique intérieure sur les obligations internationales en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des filles.

72. **M<sup>me</sup> Elmansouri** (Tunisie) rappelle que l'émancipation des femmes tunisiennes a commencé en 1956 avec la promulgation du Code du statut personnel. Leurs droits ont été renforcés en 2014 par la nouvelle Constitution, qui consacre le principe de l'égalité des genres, ainsi que par le retrait des réserves tunisiennes à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de

discrimination à l'égard des femmes. En 2017, la Tunisie a promulgué une loi novatrice sur les violences faites aux femmes, qui interdit les violences physiques, économiques et morales. Depuis, diverses mesures ont été prises pour la mettre en œuvre, comme la création de lieux d'hébergement pour les victimes, la mise en place de cellules spéciales d'enquête et l'enseignement des droits de l'homme et de l'égalité des genres dans les écoles. En outre, sept organismes des Nations Unies et huit ministères travaillent actuellement à un programme conjoint d'aide aux femmes victimes de violence. La Tunisie a récemment créé le Conseil des pairs pour l'égalité et adopté un plan national de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. [https://undocs.org/S/RES/1325\(2000\)](https://undocs.org/S/RES/1325(2000))

73. Malgré cela, les femmes tunisiennes continuent d'être victimes de violences et de discrimination, en particulier dans les zones pauvres et rurales. En réponse, le Président a créé une commission chargée de recommander des réformes liées aux libertés individuelles et à l'égalité en vue de garantir l'égalité pour tous, sans distinction d'origine, de religion, de genre ou d'orientation sexuelle. La commission a publié un rapport qui est en cours d'évaluation par toutes les parties prenantes.

74. **M. Arbeiter** (Canada) dit que son pays n'est pas parvenu à l'égalité des genres et se concentre sur les domaines dans lesquels il n'est pas à la hauteur, notamment l'égalité salariale et l'égalité des chances pour les femmes et les filles autochtones. Lors de la soixante-treizième session, la Commission pourrait renforcer ses travaux sur la lutte contre les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés en mettant l'accent sur les filles déjà mariées et le type d'aide dont elles ont besoin, mais aussi s'attaquer à la lutte contre la discrimination et les violences faites aux femmes en ligne, en les considérant comme des discours haineux. En ce qui concerne les résolutions de l'Assemblée générale sur les femmes, la paix et la sécurité, le défi consiste à assurer leur mise en œuvre. La Commission a réalisé d'importants progrès en matière de santé sexuelle et procréative et de droits, et le Canada continuera de travailler sur cette question prioritaire avec les autres États Membres, les organismes des Nations Unies et la société civile.

75. **M<sup>me</sup> Quiel Murcia** (Panama) dit que si les mouvements contre le féminicide et contre le harcèlement et les violences sexuelles ont mobilisé l'appui nécessaire pour promouvoir une législation moderne et faire évoluer les institutions, il est important de continuer d'écouter la voix de toutes les femmes. La démarche du Panama en matière de promotion des

femmes est fondée sur l'indépendance et l'autonomie économique, la prévention et la prise en charge des grossesses précoces, et le renforcement des institutions en lien avec l'égalité des genres. Le Gouvernement panaméen a mis en place deux programmes visant à promouvoir l'indépendance et l'autonomie économique des femmes : l'un concerne la sécurité alimentaire et l'agriculture ; l'autre propose une formation à l'intention des femmes chefs d'entreprise. Par ailleurs, le Panama a instauré un quota de femmes au sein des conseils d'administration des secteurs public et privé, avec l'appui de la Coalition internationale pour l'égalité salariale, et met en œuvre le label égalité des sexes.

76. Le Panama s'emploie à lutter contre la traite des êtres humains par le biais de mécanismes de coordination interinstitutionnels et de campagnes de sensibilisation. Il est également résolu à éliminer la pratique des mutilations génitales féminines.

77. **M<sup>me</sup> Rasheed** (Observatrice de l'État de Palestine) dit que l'occupation israélienne demeure le principal obstacle à l'amélioration de la condition des Palestiniennes. Cinq décennies de violence et de mort ont infligé des dommages émotionnels irréparables. En six mois seulement, depuis le début de la Grande Marche du retour, 180 hommes, femmes et enfants palestiniens ont été tués et plus de 17 000 ont été blessés.

78. En outre, l'occupation a laissé les femmes palestiniennes dans le dénuement économique. Elle compromet également l'éducation des filles palestiniennes, qui sont harcelées par les forces israéliennes et empêchées de se rendre à l'école aux points de contrôle militaires. En 2017, la scolarisation de près de 30 000 enfants avait été interrompue par des attaques ou des menaces d'attaques contre les écoles, tandis que les bombardements israéliens associés à l'augmentation spectaculaire des actes de violence commis par des colons ont incité de nombreux parents à garder leurs filles à la maison.

79. Pour autant, les femmes palestiniennes ont fait preuve d'une grande force et d'une grande résilience. Actives de longue date dans les manifestations pacifiques, elles ont participé à la Grande Marche du retour dans des proportions sans précédent. Elles ont aussi créé des organisations non gouvernementales, des associations professionnelles et des services d'orientation sociale et de conseil juridique afin de s'aider mutuellement à résister aux répercussions de l'occupation sur les femmes et à militer en faveur de l'égalité des genres, de l'autonomisation économique et du droit à la non-discrimination. Toutefois, tandis qu'elles œuvrent à revendiquer leurs droits comme les

femmes du monde entier, leurs difficultés continuent de s'aggraver et de s'enraciner en raison de l'occupation.

80. La délégation palestinienne exhorte une fois de plus la communauté internationale à tenir Israël responsable de ses violations flagrantes du droit international, à fournir au peuple palestinien une protection internationale immédiate et à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à un demi-siècle d'occupation israélienne.

81. **M<sup>me</sup> Bellout** (Algérie) dit que la protection et la promotion des femmes sont des objectifs clefs pour son gouvernement, qui a adhéré à de nombreux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et aux droits des femmes. Le principe d'égalité entre des citoyens en matière de droits et de devoirs est inscrit dans la Constitution algérienne et toutes les formes de discrimination, y compris fondées sur le genre, sont interdites par la loi algérienne.

82. Sans la participation des femmes aux efforts visant à promouvoir le développement durable, il sera impossible pour les États de réaliser le moindre progrès dans ce domaine. L'Algérie croit fermement dans le principe d'égalité salariale et a lancé plusieurs initiatives visant à promouvoir la participation des femmes au développement national, y compris un système d'appui aux familles productives, un système d'appui aux familles rurales et un système de microcrédit ayant permis d'accorder des microcrédits à plus de 60 % de femmes dans le pays. En Algérie, les femmes représentent une proportion croissante de la main-d'œuvre nationale et plus de 50 % de la magistrature et des personnes employées dans les secteurs de l'éducation et de la santé. En outre, les autorités ont l'obligation de promouvoir la parité des sexes pour la nomination de fonctionnaires à des postes de direction dans toutes les institutions publiques.

83. Pour préserver les femmes, leurs biens et leurs ressources financières, toutes les formes de violence à leur égard, y compris la violence domestique, la violence sexuelle et verbale et la coercition ou la contrainte psychologique et économique, sont interdites par le Code pénal. Les peines encourues en cas de négligence familiale et de harcèlement sexuel dans les lieux publics ont été renforcées et un fonds national a été mis en place pour aider les femmes divorcées avec enfants en bas âge. L'Algérie décerne également chaque année un prix, le 25 novembre, date de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, aux associations et aux personnes qui ont apporté une contribution particulièrement importante à l'élimination de toutes les formes de violence contre les femmes et les filles.



84. **M. Onanga Ndjila** (Gabon) dit que le Gabon est partie à presque tous les instruments visant à améliorer l'égalité des genres et qu'il a fait de la promotion de la condition de la femme une priorité nationale. En 2007, le Gouvernement a créé le Ministère de la famille et l'Observatoire des droits de la femme et de la parité avant d'instituer, en 2010, un régime de protection sociale et d'assurance maladie obligatoire. Depuis le lancement de la Décennie de la femme gabonaise en 2015, le Parlement a adopté une loi établissant un quota de 30 % de femmes et de jeunes parmi les candidats aux élections législatives. Au niveau international, le Gabon a été coauteur de la résolution 65/189 de l'Assemblée générale portant création de la Journée internationale des veuves.

### Organisation des travaux

85. **Le Président** rappelle que, le 2 octobre 2018, à la première séance de la Commission, la délégation du Burundi a proposé qu'un avis de droit soit sollicité concernant le fondement juridique pour inscrire le Président de la Commission d'enquête sur le Burundi sur la liste des titulaires de mandat au titre d'une procédure spéciale autorisés à prendre la parole à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, d'une part, et le fondement juridique du dialogue entre la Commission d'enquête et la Troisième Commission, compte tenu du paragraphe 22 de la résolution 39/14 du Conseil des droits de l'homme du 28 septembre 2018, d'autre part. Le Secrétaire de la Commission a fait savoir que seule la Commission pouvait demander un tel avis. La Commission a ensuite ajourné sa décision concernant l'envoi d'invitations au Président de la Commission d'enquête sur le Burundi et à l'Expert indépendant chargé par le Secrétaire général d'examiner la situation des droits de l'homme en Somalie. Le 4 octobre 2018, la Mission permanente du Burundi a remis au Président de la Commission le texte de sa demande d'avis de droit, qui a ensuite été transmis aux délégations, le 5 octobre 2018.

86. **M. Charwath** (Autriche), prenant la parole au nom de l'Union européenne, dit que le Conseil des droits de l'homme, dans sa résolution 36/19, prie la Commission d'enquête sur le Burundi de présenter le rapport final dans le cadre d'un dialogue interactif à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale ; la résolution 39/14 du Conseil des droits de l'homme n'invalide pas cette demande. La Commission n'a pas pu choisir quelles demandes accepter et lesquelles écarter. Si l'Union européenne et ses États membres ne s'opposent pas formellement à la demande d'un avis de droit, ils déplorent le fait que l'invitation s'en trouve

reportée et demandent donc que l'avis soit donné aussi rapidement que possible.

87. **M<sup>me</sup> Abdelkawy** (Égypte), appuyée par **M. Abdahhak** (République arabe syrienne), répond que toute demande officielle d'avis de droit ou de renseignement d'un État Membre au Secrétariat doit être respectée et traitée dès sa réception, sans nécessiter d'approbation ni d'examen de la Commission. Il est de la prérogative et du devoir du Président de veiller à ce que les demandes et préoccupations exprimées par les États Membres soient traitées, et le Secrétariat doit fournir les renseignements nécessaires avant l'examen de la question par la Commission. Ne pas le faire pourrait être perçu comme une atteinte au droit des États Membres à demander des renseignements ou des éclaircissements au Secrétariat. Le Président doit donc immédiatement transmettre la demande au Bureau des affaires juridiques.

88. **M. Sparber** (Liechtenstein), prenant également la parole au nom de l'Australie, du Canada, de l'Islande, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse, dit que bien que tous les États Membres ont le droit de solliciter un avis de droit du Bureau des affaires juridiques, la demande officielle n'est pas nécessaire dans la situation en question. Aucun motif juridique ne justifie que le Président de la Commission d'enquête sur le Burundi soit exclu des dialogues interactifs avec la Commission. Le Secrétaire a expliqué le fondement juridique de la liste des titulaires de mandat au titre d'une procédure spéciale et autres experts devant faire rapport à la Troisième Commission à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale. Leurs délégations ont apprécié les débats interactifs avec les titulaires de mandat et ne voient aucune raison de remettre en question cette pratique.

89. **M<sup>me</sup> Moutchou** (Maroc) dit que sa délégation souhaite savoir pourquoi le Président de la Commission d'enquête sur le Burundi ne figure pas sur la liste initiale des titulaires de mandat. Elle demande s'il existe une règle claire établissant que la Commission dans son ensemble doive approuver l'envoi d'une demande d'avis de droit, et si un pays a le droit de le faire à titre individuel.

90. **M<sup>me</sup> Korac** (États-Unis d'Amérique) répond que sa délégation ne pense pas qu'il soit prévu de pouvoir solliciter un avis de droit, a fortiori pour un État Membre. Selon le règlement intérieur, tout avis de droit doit être sollicité par la Commission dans son ensemble et non par un État Membre seul présent en Commission.

91. **M. Shingiro** (Burundi) dit qu'au stade actuel, la Commission n'a qu'à débattre du texte dont elle est saisie puisque la question de la demande a déjà été



examinée lors d'une séance précédente. Comme la question du droit légitime du Burundi à demander un avis de droit a été réglée, la demande doit être envoyée et toutes les délégations doivent se conformer à l'avis rendu.

92. **M. Kashaev** (Fédération de Russie) dit que sa délégation appuie pleinement la demande du Burundi, étant donné que les États ont le droit de demander un avis du Bureau des affaires juridiques. Compte tenu des diverses interprétations de la résolution pertinente du Conseil des droits de l'homme, il convient de rechercher des éclaircissements.

93. **M. Castillo Santana** (Cuba) dit que sa délégation appuie la demande de la délégation du Burundi. Premièrement, il ne doit pas y avoir de confusion entre une demande à la Cour internationale de Justice, qui exige une approbation plénière, et une demande d'avis de droit au Bureau des affaires juridiques. Le Burundi est parfaitement en droit de formuler une telle demande sans l'intervention d'autres délégations et il incombe au Secrétariat de traiter cette demande.

94. **M. Shi Yuefeng** (Chine) dit que sa délégation estime que le Burundi est en droit de demander un avis de droit au Bureau des affaires juridiques.

95. **M. Khane** (Secrétaire de la Commission) dit que tout État Membre peut demander un avis de droit, mais que la décision de transmettre cette demande au Bureau du Conseiller juridique revient à la Commission ou à un autre organe intergouvernemental. Toute demande d'avis de droit émanant d'un organe intergouvernemental des Nations Unies doit résulter d'une décision, sans que le consensus soit indispensable, de l'organe requérant. Il n'est pas d'accord avec les affirmations de certaines délégations pour lesquelles il est de la prérogative de tout État Membre de demander un avis de droit. S'il est vrai que toute délégation peut formuler une demande, celle-ci n'aurait d'effet que si l'organe intergouvernemental compétent y a consenti, soit par consensus, soit à la suite d'un vote.

96. **M<sup>me</sup> Korac** (États-Unis d'Amérique) demande si la décision de solliciter un avis de droit serait adoptée à l'unanimité si sa délégation ne demandait pas de vote enregistré.

97. **M. Khane** (Secrétaire de la Commission) dit qu'en l'absence de demande de vote officielle, il suppose que la Commission adopterait la proposition par consensus.

98. **M<sup>me</sup> Korac** (États-Unis d'Amérique) répond que, dans ce cas, sa délégation souhaite demander un vote sur la décision de solliciter un avis de droit.

99. **M. Khashaan** (Arabie saoudite) dit que sa délégation appuie la demande formulée par le Burundi. La Commission doit saisir l'occasion de renforcer la coopération sur les questions des droits de l'homme et de mettre en œuvre le principe de la transparence.

100. **M<sup>me</sup> Abdelkawy** (Égypte), avec l'appui de **M. Castillo Santana** (Cuba), dit que la proposition de soumettre la question au vote créerait un fâcheux précédent.

101. **M. Shingiro** (Burundi) explique que sa délégation ne comprend pas comment les délégations qui prétendent appuyer la primauté du droit peuvent chercher à empêcher une autre délégation d'exercer son droit légitime à demander un avis juridique. Si la Commission ne souhaite pas créer de précédent dangereux, elle doit donner suite à la demande d'avis de droit.

102. **M. Khane** (Secrétaire de la Commission) dit que la grande rareté des cas dans lesquels des organes intergouvernementaux des Nations Unies ont sollicité un avis de droit est en soi significative. Si de telles demandes ont été formulées dans le passé, par exemple par la Cinquième Commission à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, la Troisième Commission ne l'a jusque-là jamais fait et risque de créer un précédent de fait dans le cas où elle déciderait de solliciter l'avis de droit. Compte tenu de l'heure tardive, le Secrétaire de la Commission recommande de procéder au vote demandé.

103. **M. Shingiro** (Burundi), avec l'appui de **M<sup>me</sup> Moutchou** (Maroc), **M<sup>me</sup> Abdelkawy** (Égypte) et **M. Castillo Santana** (Cuba), dit qu'il ne peut être procédé au vote avant que le Secrétariat n'ait informé la Commission de la règle énonçant qu'un avis de droit ne peut être sollicité que par la Commission dans son ensemble.

104. **M. Khane** (Secrétaire de la Commission) affirme qu'il n'existe pas de règle procédurale en tant que telle. Conformément à la pratique établie de longue date aux Nations Unies, les avis de droit ne sont émis par le Conseiller juridique qu'à la demande d'un organe intergouvernemental et non à la demande d'un État Membre ou d'un groupe d'États Membres.

105. **Le Président** dit que, faute de temps, le vote est reporté à la séance de l'après-midi.

*La séance est levée à 13 h 20.*